



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

traitements

Question écrite n° 74257

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie sur la prise en charge des soins de pédicure-podologie. Elle lui rappelle que ces soins peuvent intervenir dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie. Les problèmes de pieds concernent un tiers des personnes de plus de 65 ans, et peuvent avoir un réel impact sur l'équilibre des seniors. Elle lui indique aussi qu'une étude menée en Australie en 2008 a indiqué que la prise en charge podologique permettrait une diminution des chutes de l'ordre de 30 %, améliorant l'équilibre des personnes âgées et favorisant ainsi leur autonomie. Il lui semble que la généralisation de cette pratique permettrait aux patients de gagner en qualité de vie. De plus, elle estime qu'elle encouragerait le maintien à domicile des personnes, représentant des économies en matière de prise en charge de la dépendance. En effet, il est à rappeler que l'économie réalisée pour une personne restant à domicile, par rapport à une hospitalisation, est de l'ordre de 80 %. Aussi, elle lui demande quelles mesures elle envisage afin d'inciter les personnes de plus de 65 ans à consulter un pédicure-podologue.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74257

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Famille, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1035

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)